

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 12 avril 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 12 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 6 avril 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 41

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothee, procuration à Mme DUHAYON Monique,
Mme BROUARD Bénédicte, procuration à M. PRUVOST Philippe,
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M. MOUQUET Denis,
M. DELABRE Aimé, procuration à M. VANECLOO Serge,
M. FICHEUX Bruno, procuration à M. DEHAENE Michel,
M. HENNEON François-Xavier, procuration à M. DEHAENE Michel,
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,
M. SÉRÉ Soarey, procuration à M. DUYCK Joël,
Mme VILLE Augustine, procuration à Mme DUHAYON Monique.

Absente :

Mme LORPHELIN Martine.

Secrétaire de séance : M. PRUVOST Philippe.

2022D103 - Développement économique et acquisitions foncières - ATPE – Subvention aux PME en développement – SARL Sonolys sur la commune de Sailly-sur-la-Lys.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération du 24 février 2022 actant le renouvellement d'une aide financière destinée aux PME en développement sur le territoire de la CCFL ;

Sous réserve de l'accord du Conseil Régional qui se réunira le 17 mai 2022 ;

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par la SARL Sonolys créée en 1970 et qui est restée une entreprise familiale depuis sa création.

Cette entreprise, dirigée aujourd'hui par Madame Carine Seguin, est spécialisée dans le linge de maison. Son savoir-faire et ses innovations régulières lui permettent d'offrir un panel varié de produits, pouvant être réalisés sur-mesure. Sa clientèle est plutôt centrée sur les professionnels de l'hôtellerie, de la restauration et des collectivités.

Les données chiffrées de l'entreprise propose les éléments suivants:

	2019	2020	2021
Chiffre d'affaire	1 396 881 €	1 273 419 €	966 102 €
Résultat	116 143 €	25 709 €	260 601 €

Aujourd'hui, la SARL Sonolys embauche 25 personnes. Afin de gagner en compétitivité et de répondre à de nouveaux marchés et aux particuliers, l'entreprise a préparé un plan d'actions digitalisation et modernisation de son outils de production.

Elle souhaite donc investir dans deux machines de découpe laser à refroidissement d'eau et une calandre numérique pour sublimation des tissus utilisés en production.

Le montant total des investissements s'élève à 157 274€. Les 2 machines de découpe laser, étant financées par crédit-bail, elles ne seront pas prises en compte dans la subvention CCFL puisque ce mode de financement est exclu.

La subvention CCFL concerne donc la calandre pour sublimation numérique pour un montant de 25 300€HT.

Avec une subvention fixée à 20% du montant des investissements éligibles et un plafond d'aide à 20 000€, la subvention CCFL pourrait être d'un montant maximum de 5 060€.

Sonolys percevra au titre d'une aide Régionale 35 454€. Le cadre réglementaire est respecté puisque le cumul de nos 2 aides ne dépasse pas 80% des investissements.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 5 060 € maximum à la SARL Sonolys
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la Sarl Sonolys et tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-245900758-20220412-2022D103-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

